

**SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE**  
**Comité syndical du 22 mars 2019**

**DELIBERATION 2019-II-003**

**Affectation des résultats 2018**

Date de la convocation : 11 mars 2019  
Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mars, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département (Saint-Brieuc) ;

Étaient présents :

*Pour le Département des Côtes d'Armor* : M. Gérard BLEGEAN, M. Alain CADEC, Mme Nadège LANGLAIS, M. Christian PROVOST,

*Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération* : M. Bruno JONCOUR, M. Ronan KERDRAON, M. Jean-Marie MOUNIER.

*Pour le Conseil Régional de Bretagne* : M. Pierre KARLESKIND, Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Gaëlle NIQUE.

Absents représentés : M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN a donné pouvoir à M. Alain CADEC,  
Absents excusés : M. Thierry BURLLOT, (Conseil régional).

Mme GAUTIER, payeuse départementale, assistait à la séance.

Vu le rapport n°2019-II-003 présenté par M. le Président du syndicat mixte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 52 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu le compte administratif 2018 adopté ce même jour.

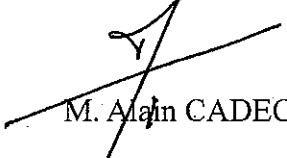
Sous la Présidence de M. Alain CADEC, Président du syndicat mixte, le **Comité syndical**, après en avoir délibéré, décide de :

**- Reporter l'excédent de clôture de la section d'investissement de 197 438,51 € au compte RI001 « solde d'exécution positif reporté » en recettes d'investissement du budget 2019 ;**

**- Reporter l'excédent de clôture de fonctionnement, soit la somme de 60 021,70 € au compte RF002 « excédent de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2019.**

*ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

**Le Président du syndicat mixte,**

  
M. Alain CADEC

**SYNDICAT MIXTE DU GRAND LÉGUÉ**  
**Comité syndical du 22 mars 2019**

**Rapport n° 2019-II-003**

**AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2018**

Après avoir examiné le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2018, je vous rappelle les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2018 qui s'établissent ainsi qu'il suit:

**Section de fonctionnement**

- Résultat de clôture.....60 021,70 €

**Section d'investissement**

- Résultat de clôture.....197 438,51 €
- Restes à réaliser.....0 €

Ce rappel effectué, je vous propose d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 52.

Concernant le résultat de fonctionnement, je vous propose d'affecter à la section de fonctionnement, l'ensemble du résultat de la section de fonctionnement afin de couvrir les dépenses prévues, notamment les dépenses de personnel ainsi que celles liées aux frais généraux et à la subvention réparation navale.

Concernant le résultat d'investissement, s'agissant d'un excédent, il doit être inscrit en section d'investissement.

**En conclusion, je vous propose de :**

- Reporter l'excédent de clôture de la section d'investissement de 197 438,51 € au compte R001 « solde d'exécution positif reporté » en recettes d'investissement du budget 2019 ;
- Reporter l'excédent de clôture de fonctionnement, soit la somme de 60 021,70 € au compte 002 « excédent d'exploitation reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2019.

**Le Président du syndicat mixte du Grand Légué,**



**M. Alain CADEC**